



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
20/09/12

**Séance du jeudi 13 septembre 2012
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 13 septembre 2012 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

↳ Présentation des structures partenaires du Grand Besançon

Depuis plusieurs années, les Délégués communautaires du Grand Besançon manifestent un grand intérêt pour la séance de Conseil où sont invitées les structures partenaires de la CAGB.

Cette année 2012, la séance du 13 septembre a été uniquement consacrée à l'audition des Présidents, ou des représentants, des 14 structures, à savoir :

- Jean-Louis FOUSSERET, en qualité de Président du Syndicat Mixte Lumière, du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI), d'AKTYA (ex SAIEMB-IE) et du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV),
- Jean-Pierre MARTIN, en qualité de membre du Conseil d'Administration de la Société d'équipement du département du Doubs (sedD),
- Bernard GAVIGNET, en qualité de Président du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO),
- Annie MENETRIER, en qualité de Présidente de l'Association Mission Locale du Bassin d'Emploi du Grand Besançon (MILO) et de l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon,

- Daniel HUOT, en qualité de Président de l'Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO Franche-Comté),
- Pierre CONTOZ, en qualité de Président du Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons comtoises de Nancray,
- Jean-Paul DILLSCHNEIDER, en qualité de Président de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB),
- Raymond REYLE, en qualité de Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT),
- Alain VIENNET, en qualité de 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte de Besançon et sa région pour le Traitement des Déchets (SYBERT),
- Oliver LEGAIN, en qualité de Co-Président du Conseil de Développement Participatif (CDP).

Dans un souci de dynamisme, chaque structure a, dans un premier temps, fait l'objet d'une présentation sous forme d'une vidéo de quelques minutes.

A l'issue de chaque film, un temps d'échanges et de débats avec les Délégués communautaires a été marqué, parallèlement à la projection d'un diaporama présentant la structure concernée de manière synthétique (éléments d'ordre administratif et budgétaire, bilan des opérations réalisées en 2011 et description des projets envisagés pour 2012).

Les films de présentation seront mis en ligne sur le portail web du Grand Besançon : <http://www.grandbesancon.fr> (rubrique « Vidéos »).

Le Conseil de Communauté a pris connaissance des éléments relatifs aux structures partenaires du Grand Besançon.

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 13 septembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Avanne-Aveney** : M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR, Mme Valérie HINCELIN, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN **Boussières** : M. Roland DEMESMAY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins** : M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) **Chemaudin** : M. Bruno COSTANTINI **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine** : M. François LOPEZ, M. Laurent SANSEIGNE **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Marcel COTTINY **Morre** : M. Jean-Michel CAYUEAL, M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) **Routelle** : M. Claude SIMONIN **Saône** : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Monique ROPERS, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Beure** : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Champoux** : M. Thierry CHATOT **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL **Genes** : Mme Maryse MILLET **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **Larnod** : Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux** : Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château** : Mme Séverine MONLLOR **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ **Pelousey** : M. Claude OYTANA **Pirey** : M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** :
M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thoraise** : M. Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vorges-les-Pins** : M. Patrick VERDIER

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, T. JAVAUX, P. BELUCHE, D. PARIS

Mandataires : J. CANAL, A. VIENNET, B. BOURDAIS, C. PREIONI

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté spécial « Structures Associées »

Séance du jeudi 13 septembre 2012

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Présentation n°1 : Syndicat Mixte Lumière _____	6
Présentation n°2 : Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI) _____	8
Présentation n°3 : Aktya _____	10
Présentation n°4 : société d'équipement du département du Doubs (sedD) _____	11
Présentation n°5 : Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO) _____	13
Présentation n°6 : Association Mission Locale Espace Jeunes (MILO) _____	16
Présentation n°7 : Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon _____	19
Présentation n°8 : Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO Franche-Comté) _____	20
Présentation n°9 : Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray _____	22
Présentation n°10 : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) _____	24
Présentation n°11 : Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT) _____	25
Présentation n°12 : Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV) _____	26
Présentation n°13 : Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT) _____	27
Présentation n°14 : Conseil de Développement Participatif (CDP) _____	28

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de présentation des Structures Associées Séance du jeudi 13 septembre 2012

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT du Doubs, 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h15.

M. BAULIEU.- Pour toute la séance, je vous annonce les mandats : Serge RUTKOWSKI a donné pouvoir à Jacques CANAL, Thomas JAVAUX à Alain VIENNET, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS et Daniel PARIS à Claude PREIONI. Le Président arrive. Quelques personnes sont excusées : Vincent FUSTER (le présentation de la sedD sera assurée par Jean-Pierre MARTIN), Éric ALAUZET (la présentation du SYBERT sera assurée par Alain VIENNET), le Préfet, les Présidents du Conseil Régional et Général et leurs Directeurs. De plus, nous avons quelques collègues excusés : André BAVEREL, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Yves PRALON, Michel LOYAT et Fanny GERDIL-DJAOUAT.

Président, j'ai traité les questions préalables. Il est donc possible de commencer dans la mesure où nous sommes en Conseil d'Information, pour échanger, s'il est nécessaire, sur les structures associées.

Nous avons innové cette année pour cette séance qui, quelquefois, nous a paru un peu fastidieuse. Pour rompre avec nos habitudes, les différents responsables ont été « mis en boîte ». Nous aurons donc tout d'abord une présentation vidéo. Les Présidents ou représentants des organisations concernées pourront ajouter quelques mots. Cependant, par définition, nous leur demandons d'être très brefs, puisque la manipulation consistait précisément à concentrer les choses. Ensuite, suivront quelques instants d'échanges si cela s'avère nécessaire. Puis on passe au dossier suivant.

M. LE PRÉSIDENT.- Un mot, simplement. Nous avons pris l'engagement de pouvoir une fois par an apporter des informations rapides et répondre à des questions, s'il y avait des questionnements sur l'ensemble des structures dans lesquelles nous sommes impliqués. C'est tout ce que je voulais dire.

Présentation n°1 : Syndicat Mixte Lumière

Projection vidéo

« M. LAMBEY, Directeur du SM Lumière.- Le Syndicat Mixte Lumière est une structure qui a pour objectif d'aménager le territoire de Besançon et de l'Agglomération en matière de haut débit et de très haut débit, c'est-à-dire de poser de la fibre optique qui sert aux entreprises, aux opérateurs, mais qui sert aussi aux habitants de Besançon et de son agglomération. Ce Syndicat a aussi pour objectif d'interconnecter Besançon et son agglomération sur des réseaux longue distance afin d'irriguer notre territoire avec des opérateurs qui offrent réellement une concurrence et des tarifs compétitifs à nos entreprises.

Le Syndicat Mixte Lumière a été créé en l'an 2000, par reprise du réseau existant (réseau de la Ville de Besançon), il est financé par des fonds qui viennent des collectivités locales, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de la Ville de Besançon, du Conseil Général du Doubs et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Le Syndicat loue de la fibre optique aux opérateurs et aux entreprises depuis un certain nombre d'années. Ces opérateurs l'ont utilisée à la fois pour raccorder des entreprises et pour raccorder les centraux de France Télécom. Ces revenus, en quelque sorte, équilibrent une très grande partie du budget du Syndicat.

Les investissements réalisés en 2011 ont concerné 3 grands projets :

- 1^{er} projet : le projet de Tramway pour lequel il a fallu détourner les réseaux et profiter de l'opportunité de cette infrastructure pour tirer une artère en fibre optique qui va servir non seulement au Tramway, mais aussi à d'autres usages derrière,
- 2^{ème} projet : le raccordement du Data Center (qui a ouvert début 2012 à Besançon) aux réseaux longues distances, c'est-à-dire à Lyon et à Strasbourg,
- 3^{ème} projet : le fibrage des zones d'activité économique : trois zones sont fibrées sur Besançon (la zone Lafayette, Témis Sciences et Témis Santé).

La liaison longue distance mise en œuvre pour accorder le Data Center, donc Lyon d'un côté, et Strasbourg de l'autre, va permettre de raccorder ce Data Center à très haut débit sur Internet. Cette liaison a aussi d'autres objectifs. En effet, sur le lieu du Data Center, les opérateurs vont pouvoir s'installer et offrir aux clients majoritairement des entreprises, des administrations de Besançon et de l'Agglomération, du très haut débit à des coûts comparables à ce que nous trouvons sur les grandes villes telles Paris, Lyon, Toulouse ou Marseille, ce qui n'était pas le cas avant l'arrivée de cette fibre optique sur Besançon ».

Echanges et débats

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Je me suis rendu ce matin à ExperTIC. C'est le premier salon comtois de ces nouvelles technologies. Il y avait beaucoup d'exposants. J'en ai déjà rencontrés plusieurs sur ce Data Center qui permet, comme l'a dit très bien Claude LAMBEY, de se raccorder non pas au haut débit, mais au très haut débit, à des conditions tarifaires extrêmement satisfaisantes. Cela va permettre, d'une part, à nos institutions de se connecter à l'Hôpital, à la Préfecture, mais surtout à de grandes entreprises bisontines dont je tairai les noms. C'est en cours mais Parkeon, par exemple, envisage de se raccorder. L'intérêt est que ces industriels puissent avoir accès à ce très haut débit et se faire des centres d'expertise ici et pouvoir permettre le développement de call centers ici, dans notre région. Et c'est ce qui est intéressant.

L'objectif est aussi de fibrer l'ensemble de nos zones dans l'Agglomération. La fibre optique est déjà installée dans un certain nombre de communes (Morre, Montfaucon, Busy, Vorges-les-Pins, etc.), communes dans lesquelles il y avait des trous dans le domaine de l'informatique, du débit. Je crois qu'il y a aussi des difficultés sur Tallenay. Tout cela est en train d'être réglé. J'avais négocié avec Orange pour que l'on soit dans la première vague de fibrage des usagers particuliers (FTTH). En effet, Orange commence à fibrer sur Besançon et dans l'Agglomération, pour que dans cinq ans l'ensemble de l'Agglomération soit fibrée ou en tout cas en grande partie, avec de la fibre optique. Donc, on n'est pas un territoire en retard. On serait même plutôt un territoire en avance par rapport à tout cela.

Y a-t-il des remarques ?

M. GIRERD.- Par rapport à toutes ces démarches, serait-il possible d'avoir des éléments qui mesurent cette performance ? Vous dites que c'est en avance pour le reste. Peut-on avoir des éléments chiffrés ou des éléments factuels qui nous permettent de dire que ce que vous avancez est exact ?

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- On peut déjà dire que Besançon a été la première ville de France en 1994 à avoir un réseau en fibre. Depuis cette période, 1997-1998, on téléphone par Internet, par IP. Maintenant, je pense que Claude LAMBEY pourra vous donner les chiffres concernant les entreprises qui sont en train de se connecter. On m'a dit que l'on était déjà en train de réfléchir à la mise en place de la seconde tranche de Data Center, mais je n'ai pas vérifié. Cela signifie qu'effectivement il y a de la demande pour pouvoir venir acheter des « baies informatiques » dans le Data Center. On vous donnera les chiffres. Monsieur LAMBEY pourra peut-être faire un petit rapport là-dessus.

Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les investisseurs, mais vous savez qu'il y a eu des partenariats publics/privés. En effet, Aktya est gestionnaire du bâtiment. Ils ont investi. Certains parlent souvent du manque de réactivité des collectivités. Celles et ceux qui étaient là à l'inauguration ont pu entendre le patron de NéoClyde, société avec laquelle on a tracté (nous étions un exemple puisqu'on a fait cela en six mois). En effet, en six mois, on a pris la décision de bâtir un Data Center et de le réaliser, ce qui est très rapide. Aujourd'hui, il est opérationnel et il va nous permettre d'attirer ici beaucoup d'autres entreprises.

M. DUMONT.- Sur le factuel, le dégroupage en 2001, Besançon et certaines communes de l'Agglomération étaient les premiers en France, à peu près en même temps que Paris, à bénéficier du dégroupage. C'était du fait du réseau Lumière. Le FTTH peut avancer très vite sur la commune de Besançon et aux alentours, là où la fibre est déjà présente, parce que les infrastructures sont déjà là. Donc, on est sur du factuel. Cela va beaucoup plus vite pour nous, parce que l'on ne part pas de rien.

M. FOUSSERET, Président du SM Lumière.- Concernant ce que l'on a fait en 2011, on priorise les zones Témis (Témis Santé et Lafayette) et la liaison avec la gare d'Auxon. Par exemple, on a une demande très précise des investisseurs d'avoir du très haut débit sur la gare d'Auxon. En effet, aucune entreprise de haute technologie ne viendra s'implanter là-bas s'il n'y a pas de très haut débit. Donc, on a profité de l'ensemble des travaux faits là-bas, comme on profite de l'ensemble des travaux du Tram, pour mettre des canalisations. En fait, ce qui coûte cher n'est pas la fibre elle-même, mais les canalisations du Génie Civil. On a profité, par exemple, des travaux dans le secteur de Grandfontaine et Montferrand. On aide le Syndicat Mixte Lumière à payer des infrastructures. En effet, nos amis là-bas étaient en train de mettre en place l'assainissement. On en a donc profité pour mettre des tuyaux pour le câble. Je ne dis pas que l'on est les premiers au monde.

On vous donnera les tarifs. Je ne m'en rappelle jamais si c'est par mégaoctet ou gigaoctet. Je sais qu'actuellement, on est plutôt de l'ordre de 20 ou 30 € par mois. On va tomber à 2 ou 3 € par mois, soit une diminution des coûts des liaisons très significative (par 10). C'est ce qui est important. De plus, nous aurons un territoire totalement sécurisé, connecté à Lyon et à Strasbourg. Sachez qu'un *back up* (un *spare*) passe par la Suisse pour sécuriser l'ensemble de notre territoire.

On n'est donc pas du tout en retard par rapport à cela. Claude LAMBEY pourra vous donner toutes les informations par rapport à ce sujet.

Présentation n°2 : Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais vous donner une petite précision. Je suis Président, voire parfois Président Directeur Général, de sociétés. Toutes les présidences, que ce soit les miennes ou celles de mes collègues, sont bénévoles. Lorsque l'on est arrivé, il y avait encore quelques présidences avec des financements. Tout cela a été supprimé. Ces présidences totalement bénévoles n'évitent pas d'avoir des ennuis quand il y a des soucis légaux, mais financièrement il n'y a rien à la clé. Je tenais à le dire.

Nous passons au rapport suivant. J'en suis encore Président. Je ne pensais jamais un jour que je serai PDG d'autant de sociétés. Là, c'est un syndicat mixte, donc ce n'est pas pareil.

Projection vidéo

« **M. FOUSSERET, Président du SMPSI.-** À la fin des années 90, les collectivités territoriales se sont réunies et ont réfléchi sur la façon de mettre en place une métropole technologique. Il fallait, à la fin des années 80, pouvoir réutiliser le savoir-faire, les techniques, le savoir-faire horloger de toute l'industrie franc-comtoise, et spécialement de l'industrie du Grand Besançon. Ainsi est né Témis. Aujourd'hui, on peut le dire, après les longs débuts, comme toutes les métropoles, Témis est un succès.

Sur Témis, en matière d'entrepreneuriat, nous avons un outil complet : un incubateur d'entreprises, une pépinière d'entreprises, un hôtel d'entreprises, des locaux mis en place par différents promoteurs privés ou par Aktya, notre société d'économie mixte. Demain, pour la recherche, nous aurons un des plus grands ensembles français avec Témis Sciences qui accueillera plusieurs centaines de chercheurs à côté de la Maison des Microtechniques.

Bien sûr, tout cela à un coût : 40 M€ HT. Une contribution est attendue du Grand Besançon à hauteur de 12 M€, soit 75 % du budget mis dans cette opération par les collectivités : le Conseil Général, la Région, la Chambre de Commerce et d'Industrie. Par exemple, en 2012, 3,3 M€ sont investis sur le site, et en particulier pour la réalisation d'Usitech, magnifique outil destiné à accueillir des entreprises de microtechniques.

En conclusion, l'Agglomération du Grand Besançon et la Franche-Comté ont un avenir prometteur dans les domaines des microtechniques, des nanotechnologies, du génie biomédical, des temps fréquences, de la recherche... Avec Témis, nous avons un magnifique outil qui donne une visibilité, pas seulement nationale, mais européenne et internationale. Il faut donc continuer l'effort. Je pense que dans quelques années, nous aurons la satisfaction d'avoir à l'entrée du Grand Besançon, une magnifique zone de très haute technologie dont nous serons très fiers ».

Echanges et débats

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Voilà donc pour Témis. Vous allez me demander le nombre d'emplois sur place. Je l'avais sur ma note, je ne l'ai plus. Ce sont 950 emplois privés sur la zone pour l'instant, avec beaucoup de projets en train de se mettre en place, ainsi que des constructions nouvelles, la dernière en date étant Breitling qui reconstruit son usine que nous avons maintenue sur Besançon, alors qu'il y avait de fortes tentations pour qu'elle retourne de l'autre côté de la frontière, entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

Vous retrouvez également sur ce site :

- Cryla, entreprise qui vient d'être reprise par un jeune repreneur, Thierry BISIAUX. Nous avons fait un partenariat intéressant avec eux, puisque leurs anciens locaux ont été rachetés. Ils vont être transformés en logements près du Fort des Justices. Ils viennent donc s'implanter là,
- Usitech, dont nous avons parlé,
- Sodithis, promoteur bisontin qui investit pour louer des surfaces,
- Mecasem, un grand de la métrologie française. En effet, la métrologie a vraiment sa place à Besançon. Elle consiste à mesurer le nanomètre, et non plus le micron,
- l'hôtel restaurant, qui a mis du temps à démarrer. On me dit que désormais l'hôtel est tout le temps plein, ainsi que le restaurant. Cela signifie que c'était une bonne idée,
- l'extension de l'ENSMM, en train de se mettre en place,
- Témis Sciences, qui se construit,
- Novatech et Vibrasens, les dernières réalisations de 2011.

Il est à noter que 2012 est également prometteur.

Avez-vous des questions ?

M. ROSSELOT.- C'est un outil formidable. Il est juste aussi de dire que toutes les politiques de collectivités ont convergé. Je me souviens que la Région était maître d'ouvrage de l'incubateur. L'État a fait beaucoup pour la construction du siège de FEMTO. Nous sommes par ailleurs dans un climat international extrêmement concurrentiel. Ce n'est pas un affront, mais simplement une lucidité que de dire que toutes les grandes villes ont des Témis. Je ne parle pas de Grenoble ou de Strasbourg qui nous dépassent largement. Je me demande s'il ne faudrait pas un peu moins d'autocongratulations, et un peu plus de recherches de partenariats, à commencer par l'axe Rhin-Rhône, pour obtenir une véritable visibilité et un appel d'air européen.

M. FOUSSERET, Président du SMPSI.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Ce matin, nous étions en réunion avec Jean-Pierre MARTIN, Patrick BONTEMPS (qui représentait la Région) et Vincent FUSTER (pour le Conseil Général), pour réfléchir à la mise en place d'un autre outil de ce type-là sur Témis Santé, avec l'Établissement Français du Sang, en lien avec la Fac de médecine et de pharmacie, le CHU et l'Institut de Cancérologie. L'Établissement Français du Sang de Besançon est en train de devenir le pôle de référence français, voire européen, pour les nouvelles biothérapies. Le Directeur nous l'a dit ce matin. Tout cela se passe chez nous. C'est de la responsabilité de cet établissement, nous ne sommes pas intervenus. C'est pour dire que cela existe.

Nous nous réunissons encore ce matin avec les services de la recherche de l'Université pour avancer, l'idée étant de mettre en place sur Témis Santé ce que nous avons très bien réussi à Témis Innovation. Dans le cadre du contrat de projet État Région, en 1998 ou 1999, l'État y avait mis de l'argent, tout comme la Région et le Département, mais il n'avait pas voulu prendre la maîtrise d'ouvrage de l'opération. L'Agglomération, alors, avait pris la maîtrise d'ouvrage de cette opération avec les financements que je viens d'indiquer, parce qu'elle en avait la volonté dès 2001.

Présentation n°3 : Aktya

M. FOUSSERET, Président d'Aktya.- Comme vous le savez, Aktya est le nouveau nom de la SAIEMB Immobilière d'Entreprises. À l'origine, la SAIEMB concernait du logement. La SAIEMB (Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon) a commencé à construire des entreprises et des usines dans les années 90 ou 95. La première était à Pelousey. Cela s'est développé, parce que la demande d'immobilier d'entreprises était très importante. Ce sont d'abord des partenaires privés. La plupart sont des Bisontins, mais d'autres viennent d'autres Régions (Lazare de Strasbourg, De Joannes de Lyon, Pichet de Bordeaux), ils sont là, ils construisent. Face à cette demande qui ne cesse d'amplifier, face aux besoins, entre autres, de l'Agglo, du Département et de la Région, on a scindé la société en deux : la SAIEMB Logement, qui continue à être un bailleur social, et la SAIEMB IE, qui est devenue Aktya.

Le nom « Aktya » ne me plaît pas. On n'a pas fait travailler d'entreprise de communication là-dessus, c'était du *brainstorming* au niveau du Conseil d'Administration. Le coût de ce nom est de 0 €. Quant au logo, il a été fait par des étudiants de notre école des Beaux-Arts. Le nom en lui-même ne signifie rien.

Projection vidéo

« M. FOUSSERET, Président d'Aktya.- Auparavant, nous parlions de la SAIEMB Immobilière d'Entreprises. Aujourd'hui, il faut s'habituer à voir Aktya de plus en plus souvent présent dans le domaine économique. Aktya est le nouveau nom, le nom de combat, le nom de bataille de la SAIEMB Immobilière d'Entreprises. Cette société d'économie mixte que je préside, a une vocation : servir l'intérêt général, pouvoir acheter, revendre, construire des bâtiments, de l'immobilier pour permettre à des entreprises de venir s'implanter à Besançon, pour pouvoir se développer. Cette société d'économie mixte, avec un capital de 8,5 M€, a des actionnaires publics qui sont : la CAGB (34 %), la Ville de Besançon (17 %), le Conseil Général (13,5 %) et trois banques (la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole de Franche-Comté et la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté).

Ainsi, nous avons un outil à la disposition des entreprises franc-comtoises, puisqu'Aktya intervient sur le Grand Besançon, ainsi que sur l'ensemble du Département du Doubs.

Les principales réalisations d'Aktya en 2011 sont :

- l'immeuble Brabant à Planoise,
- la rénovation du Centre commercial Cassin et du restaurant interentreprises,
- l'hôtel de Champagney,
- la construction de l'hôtel tertiaire près d'Intermarché, Porte Lafayette,
- la construction d'une usine,
- le rachat d'une usine Breitling en train de se reconstruire,
- Bioparc à Témis Santé,
- Usitech à Témis Microtechnique.

Voilà quelques-unes des grandes opérations qu'Aktya a menées en 2011. L'année dernière, Aktya a encaissé 3,5 M€ de loyer. Elle a un patrimoine de presque 55 000 m² de surface commercialisable.

Concernant le budget : le budget de fonctionnement est : 5,4 M€, celui d'investissement est de 4,5 M€ et le coût de fonctionnement pour la CAGB s'élève à 0 €.

En conclusion, c'est un très bel outil au service des entreprises Grand Bisontines, des entreprises franc-comtoises en général, et d'ailleurs, puisque notre prétention est de faire beaucoup de développement exogène, d'acquiescer des entreprises venues d'ailleurs qui ont envie de venir s'installer ici, à Besançon, pour la qualité de vie, la qualité de la main d'œuvre et la qualité de l'accueil ».

Echanges et débats

M. FOUSSERET, Président d'Aktya.- Le Conseil Général du Doubs, avec la Région - je crois - et avec les banques ont permis le sauvetage de l'abattoir. En effet, l'abattoir des Tilleroyes a été racheté par Aktya. Nous avons réussi à sauver cet abattoir tous ensemble, les collectivités et les banques, et à faire en sorte qu'aujourd'hui il fonctionne bien. La filière est donc pour l'instant préservée pour encore quelques années, voire de nombreuses années.

Parmi les opérations livrées, vous trouvez :

- l'Espace Industriel et Artisanal (l'ex-SNEE),
- le centre commercial Cassin,
- les locaux ex.superior,
- l'hôtel Jouffroy,
- l'hôtel Champagney.

Je peux maintenant répondre à vos questions si vous en avez.

Présentation n°4 : société d'équipement du département du Doubs (sedD)

M. LE PRÉSIDENT.- Est ici présent Jean-Pierre MARTIN, qui représente le Président, Vincent FUSTER.

Projection vidéo

« **M. FUSTER, Président de la sedD.**- La sedD est une société d'économie mixte composée de 5 actionnaires publics et 5 actionnaires privés, dont la CAGB et la Ville de Besançon. En 2011, elle a un budget de fonctionnement de 5 M€ et 70 M€ d'investissements réalisés. Elle est composée de 47 personnes. Son périmètre d'intervention est le Département du Doubs.

Ses quatre principaux domaines d'activité sont : l'aménagement de zones, la construction, la gestion d'opérations à risques et l'appui aux structures patrimoniales.

Concernant les activités opérationnelles liées directement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, nous avons bien évidemment la zone d'activité de Témis, bien aménagée aujourd'hui, avec la construction de Témis Sciences qui se réalise. Témis Sciences est le rassemblement des laboratoires particulièrement axés sur les microtechniques. C'est un investissement de 32 M€ et la sedD est maître d'ouvrage délégué.

La deuxième zone que nous aménageons est le Témis Pôle Santé. C'est une zone mixte, à la fois de logements et d'activités économiques. Dans cette zone d'activités, la construction de Bioparc, accueil d'activité économique centré sur la santé, est pratiquement terminée. Nous avons là à la fois le rôle de constructeur et de « commercialisateur » et nous le revendrons plus tard à notre société patrimoniale Aktya. Nous avons également l'installation du laboratoire d'analyses médicales.

Ensuite, vous avez deux zones aujourd'hui à l'étude : la zone des Marnières à Chalezeule et la zone de la gare de Besançon TGV, aujourd'hui assez avancée au niveau des études, et qui devrait bientôt accueillir des bâtiments.

Le dernier point concernant la CAGB est le parc d'échanges sur la zone Eurespace. De nombreuses entreprises sont déjà installées (Lingerie Bonnet, Terre Comtoise, Sodajim, Somega...) sur ce parc d'échanges et nous devrions accueillir d'autres entreprises courant de l'année 2012 et 2013.

Territoire 25 est une société publique locale constituée de 5 actionnaires publics uniquement. Contrairement à la sedD, il n'y a pas d'actionnaire privé. Créée en 2011, elle a comme périmètre le Département du Doubs, à l'identique de la sedD. Elle a également les mêmes domaines d'activité que celle-ci, mais elle est tout de même particulièrement axée sur l'aménagement de zones complexes.

La grande différence entre la SEM et la SPL est que les actionnaires de la SPL ne sont pas obligés de mettre en concurrence, ce qui nous permet d'être beaucoup plus réactifs et rapides et d'avoir des compléments à des activités diverses.

Il n'y a pas eu d'activité en 2011, puisque c'est l'année de création. En 2012, concernant le territoire de la CAGB, on a deux études importantes. La première concerne la zone des Vaîtes (zone de 1 200 logements). C'est une étude pré-opérationnelle. La deuxième concerne des missions complémentaires au Tram, des missions de mise à disposition de personnel concernant les informations et communication sur le parcours du Tram et des compléments sur des opérations plus techniques. »

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Bernard BLETON, Directeur de la sedD, est présent et il pourra répondre à vos questions, si vous en avez.

Aktya n'avait pas de structure administrative. Nous sommes appuyés sur la sedD. Nous avons fusionné nos effectifs, nos équipes. Bernard BLETON est donc également Directeur Général Délégué pour toute la partie administrative d'Aktya. C'est pour vous montrer que l'on n'est pas pour la multiplication des frais de fonctionnement, bien au contraire, on essaie de regrouper tout cela. De plus, cela donne de la cohérence dans nos actions. Vincent FUSTER l'a précisé : sur certains emplacements comme Témis ou Témis Santé, la sedD construit et Aktya acquiert, gère, loue et fait fonctionner. C'est d'ailleurs une société que l'on nous envie, même du côté de la Bourgogne. Très dynamique, la sedD s'est bien adaptée à la nouvelle donne d'aujourd'hui, elle doit être dans le marché. Toujours en concurrence avec d'autres sociétés, elle doit être dans les prix du marché, faute de quoi elle ne remporte pas les opérations. Néanmoins, sur un certain nombre d'opérations que nous menons, la sedD n'a pas été suffisamment performante et nous avons pris d'autres opérateurs. Donc, elle est concurrencée même chez nous.

Y a-t-il des questions à poser ?

M. OMOURI.- Merci, Monsieur le Président. J'ai simplement une question d'information. Au niveau des membres institutionnels, Dexia est une banque. Est-ce la même banque qui aujourd'hui ne prête plus à la Ville de Besançon depuis cet été ?

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas plusieurs banques du nom de Dexia, c'est bien sûr la même banque.

M. OMOURI.- Aujourd'hui, pourquoi est-elle encore « membre » de la sedD, sachant qu'elle a souhaité arrêter un prêt de 10 M€ à la Ville ? Je me pose la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce qu'elle est actionnaire à la sedD depuis la création et que lorsqu'on est actionnaire, on continue d'être actionnaire. Cependant, je vous rassure, ce sont des actionnaires particuliers, dans la mesure où ils ne touchent pas de dividende. Ils sont simplement là dès le départ. Ils n'ont pas redemandé de l'argent à la Ville de Besançon. Une clause léonine dans le contrat n'était pas appliquée. Actuellement, les banques ont de grandes difficultés à trouver des financements. Ils ont donc mis fin à ce fonds de roulement et nous avons trouvé une autre banque franc-comtoise (le Crédit Agricole) avec qui nous avons passé une opération de ce type. Pour être franc, Dexia est un actionnaire historique de la sedD, mais ce n'est plus la grande banque avec laquelle nous travaillions beaucoup. On peut dire que c'est un résultat de l'histoire.

M. BLETTON, Directeur de la sedD.- On peut dire que c'est un actionnaire plutôt passif en ce moment. D'ailleurs, sa participation à l'intérieur de la sedD a été diluée, parce qu'ils n'ont pas suivi la dernière augmentation de capital. Donc, aujourd'hui, ils ne représentent que 5 % du capital. Ils sont plutôt dormants.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils disparaîtront peut-être totalement à terme.

M. OMOURI.- Peut-être qu'à long terme, Dexia ne sera plus institutionnelle vis-à-vis de la sedD.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'en sais rien.

M. OMOURI.- C'est une question à étudier.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils ont 5 % du capital, ce n'est pas dramatique. Cela ne remet pas en cause l'actionnariat de la sedD. En revanche, il faut retenir que, dans la sedD, nous avons des banques importantes : la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté, le Crédit Agricole (qui est venu et qui n'y était pas auparavant) et la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce sont des actionnaires solides.

Présentation n°5 : Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest (SMAIBO)

M. LE PRÉSIDENT.- Le Président du SMAIBO est Monsieur Bernard GAVIGNET.

Projection vidéo

« **M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.-** Le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest comporte trois financeurs qui sont trois institutions : la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (55 %), le Conseil Général (40 %) et le Syndicat Intercommunal du Canton d'Audeux (5 %).

La sedD a poursuivi sa mission de pilotage au cours de l'année 2011 avec l'aménagement et la commercialisation des parcs Dannemarie-sur-Crète / Chemaudin (17 ha cessibles), de Serre-les-Sapins (21 ha cessibles), de la zone de l'Échange à Vaux-les-Prés (50 ha cessibles) et à Pouilley-les-Vignes.

Les travaux réalisés en 2011 se situent essentiellement sur cette zone de l'Échange, sachant que nous avons parachevé les phases 1 et 2, ce qui représente 20 ha cessibles. Sur cette surface, il faut savoir que 13 ha sont industriels tandis que 7 ha représentent la partie tertiaire.

Sur la commune proprement dite de Vaux-les-Prés, bien entendu avec les financements du SMAIBO, Vaux-les-Prés a réalisé une rhizosphère pour traiter l'ensemble des effluents de la commune, mais surtout de la zone d'activité. En partenariat avec APRR, nous avons réalisé des fonçages sur l'autoroute pour raccorder les effluents de la zone côté Chemaudin sur la commune de Vaux-les-Prés.

Les objectifs de 2012 correspondent essentiellement à un perfectionnement des zones d'activité de Dannemarie-sur-Crète / Chemaudin et de Serre-les-Sapins afin de pouvoir rétrocéder ces installations et ces équipements à l'Agglomération.

Sur la zone de l'Échange, concernant la phase 3, les marchés à hauteur de 2,4 M€ viennent d'être notifiés. Ils sont situés essentiellement sur la Commune de Chemaudin et seront réalisés sur deux, voire trois exercices. Ces aménagements vont nous permettre d'accueillir de nouvelles entreprises sur 14 ha cessibles. Sur le plan commercial, nous sommes très favorablement surpris, sachant qu'à l'heure actuelle nous avons implanté 12 entreprises, dont un des fleurons de l'agriculture, à savoir le siège social de Terre Comtoise. »

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Bernard, tu peux continuer.

M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.- J'avais également évoqué le dossier de l'entreprise Jeantet, avec laquelle on est toujours en négociation aujourd'hui. En effet, leur implantation sur les champs est liée également à leur départ de la zone où ils sont implantés pour le moment. Il est vrai que l'on se pose parfois quelques questions en se disant : « ça dure un peu, donc, cela se fera-t-il ? » En revanche, j'ai reçu aujourd'hui une demande de leur part au titre des installations classées, sur la zone de l'Échange, pour installer une station-service en parallèle de leur zone logistique. Donc, je crois qu'aujourd'hui, s'ils ont engagé cette procédure, c'est qu'ils sont fermement arrêtés pour venir sur l'Échange.

Nous avons lancé la phase 3 plus rapidement que prévu dans notre PPIF, ce qui explique également que l'Agglomération a fait une dotation exceptionnelle sur 2012 pour pouvoir nous financer, sachant que dans le cadre de notre PPIF, nous ne pouvions pas, à court terme, réaliser d'emprunt. Donc, qui dit « ne pas réaliser d'emprunt » dit « ne pas réaliser cette tranche » et c'est donc aussi ne pas pouvoir accepter cette entreprise qui est également un fleuron local, en parallèle de Terre Comtoise, au niveau de la logistique et du transport.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est cela l'intérêt de l'Agglo. Lorsque j'ai reçu Monsieur Jeantet la première fois, il avait des difficultés de développement. Dans l'ancien système, j'aurais recherché un système sur Besançon pour trouver un emplacement pour conserver la taxe professionnelle (ou ce qui la remplace aujourd'hui dans la mesure où elle n'existe plus). Aujourd'hui, que fait-on dans l'Agglo ? On se demande où sont les besoins de cette entreprise et où sera-t-elle le mieux. Que vous alliez à Vaux-les-Prés, Serre-les-Sapins, Dannemarie-sur-Crète ou peut-être un jour, j'espère, sur Marchaux / Chaudfontaine, ou à Mamirolle, peu importe, de toute façon, on est dans l'Agglomération. Donc, avec l'Agglo, ce qui est important, c'est que l'on trouve les meilleures solutions.

Je vais vous donner aussi un conseil. Quand vous rencontrez le Maire de Vaux-les-Prés et le Président du SMAIBO, ne dites pas comme moi, ne parlez pas de la zone de l'Échange à l'échangeur de Chemaudin, parce que vous allez vous faire gronder. En fait, l'échangeur de Chemaudin est à Vaux-les-Prés. Donc, ne vous trompez pas. Je ne fais plus cette grossière erreur. C'était important à préciser.

M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.- De temps en temps, je dis « vous avez raison, sortez à Chemaudin, les royalties viennent à vous ».

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement, sur le plan économique, c'est pour la commune de Vaux-les-Prés.

M. CYPRIANI.- C'est juste pour une vérification. Sur l'ensemble des zones gérées par le SMAIBO, n'est-il pas question d'activité commerciale ?

M. LE PRÉSIDENT.- À dominante commerciale, non.

M. CYPRIANI.- Est-il prévu des implantations de commerce sur l'une des zones ?

M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.-Il peut y avoir du commerce, mais ce commerce doit être couvert par au moins deux tiers de son activité pour les entreprises, donc pas du commerce de détail.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas implanter un magasin Carrefour là-bas.

M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.-Vous faites peut-être allusion à la literie Bonnet qui travaille essentiellement avec des professionnels. En effet, dès l'instant où cela représente moins du tiers de son chiffre, il a la possibilité de vendre à des particuliers.

M. LE PRÉSIDENT.- Sa question n'était pas celle-là, mais plutôt si tu pouvais installer un Carrefour ou une grande surface.

M. CYPRIANI.- Ou une plus petite. Au sein du SCoT, on a cru entendre qu'il y avait une petite interrogation sur la zone de Pouilley-les-Vignes à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- À Pouilley-les-Vignes, il y a du commercial (Super U). L'objectif sur la zone de l'Échange, ce sont des entreprises. Il y a par exemple Abriplus qui fait des abris pliables. Ils en vendent quelques-uns, donc c'est une activité commerciale à la marge.

M. CYPRIANI.- À Pouilley-les-vignes, c'est la même chose.

M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.-Il est vrai qu'à Pouilley-les-Vignes, de par la présence du Super U, avec des velléités du directeur par rapport à une extension, et également celle d'une ou deux enseignes qui convoitent le site, la problématique n'est pas tout à fait la même. Cependant, sachant qu'au niveau du SCoT, il a été question d'une surface de vente de 1 000 m², en tout état de cause on ne pourra pas y déroger. Ce débat risque de rester ouvert ou reporté. De plus, on n'avait pas mis cette zone dans les priorités pour les raisons que l'on a évoquées plusieurs fois. En effet, nos budgets ne nous permettent pas d'essaimer un peu sur toutes les zones. Donc, on en a fait une première tranche sur 2011 pour pouvoir répondre à une demande locale. On a d'ailleurs rendez-vous avec le Maire de la commune en fin de mois pour aborder ce sujet-là. Ceci dit, on peut considérer que Pouilley-les-Vignes est une problématique particulière. Sur les autres zones, c'est la réponse que je vous ai formulée préalablement.

M. CYPRIANI.- Je pose la question, parce qu'il serait bien que les zones d'activité économique soient réservées à l'activité économique. En effet, on a déjà de nombreux commerces sur l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, je me permets d'émettre un avis. Qu'il y ait une surface commerciale importante à Pouilley-les-Vignes, même en matière de développement durable, c'est quand même important que les gens du secteur puissent trouver autour de chez eux de quoi se nourrir, une pompe à essence, etc.

M. CYPRIANI.- Ils ont ce qu'il faut !

M. GAVIGNET, Président du SMAIBO.-Le problème, c'est que c'est excentré.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut le dire très clairement. On est très favorable à la zone de Pouilley-les-Vignes, parce qu'elle a un intérêt pour l'ensemble du secteur. De plus, le Super U, avec ce qui est à l'intérieur de la Galerie Marchande, n'est pas récent. Cela date d'au moins 20 ou 25 ans. Je pense que c'est bien qu'il y ait aussi des zones d'activité avec du commerce. Prenez également la zone faite à Pirey ou à Franois. Il y a aussi besoin de zones proches où l'on puisse aller acheter, entre autres, de l'alimentation, sans forcément aller très loin. Cependant, on ne mettra pas, par exemple, un Centre Leclerc à Pouilley-les-Vignes ; ou en tout cas, ce n'est pas d'actualité.

M. CYPRIANI.- Je voulais juste faire la différence entre une zone d'activité économique et une zone commerciale. Dans le SCoT, c'est bien différencié. Maintenant, je n'interdis pas l'implantation du commerce, ce n'est pas du tout mon intention.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu es d'accord que c'est bien aussi qu'il y ait des zones dans la périphérie. Il ne faut pas que cela reste des déserts.

Mme JEANNIN.- Je profite de la venue du Maire de Dannemarie-sur-Crète. Que va devenir le grand magasin Brico Stock à l'abandon depuis plusieurs années, Monsieur le Maire ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il faut poser cette question au propriétaire.

M. GALLIOT.- Je n'ai aucune réponse à apporter sur ce sujet-là. Il appartient à un propriétaire privé, un investisseur parisien qui cherche à le replacer. Je crois qu'il ne cède pas sur les prix, il ne cherche pas non plus à négocier les prix avec les repreneurs potentiels, donc la commune n'a aucune action, aucun moyen, aucun outil, pas plus que l'Agglomération ne l'aurait ou une autre collectivité. C'est du domaine du privatif total, et c'est désolant.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Maire de Dannemarie-sur-Crète et moi-même avons déjà à plusieurs reprises rencontré des personnes intéressées.

M. GALLIOT.- En effet. Après, c'est une négociation financière. Comme on le sait, on n'est pas les seuls devant ce cas-là, on a d'autres exemples très contemporains où les négociations entre le vendeur et le repreneur peuvent durer longtemps.

M. LE PRÉSIDENT.- On aimerait bien qu'il y ait à nouveau de l'activité.

Présentation n°6 : Association Mission Locale Espace Jeunes (MILO)

Projection vidéo

« Mme MÉNÉTRIER, Présidente de la MILO.- La Mission Locale du bassin d'emploi du Grand Besançon a pour mission principale d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, avec un niveau scolaire CAP, BEP, voire en dessous. Elle intervient sur le territoire du Grand Besançon, ainsi que sur 12 Communautés de Communes. Elle a des permanences dans les quartiers populaires de la Ville de Besançon. Elle est financée exclusivement par des subventions de l'État et des collectivités, dont la Région, le Grand Besançon, le Conseil Général, y compris des actions financées dans le cadre du Fonds européen.

Concernant le bilan 2011, quelques chiffres : la Mission Locale a reçu plus de 4 300 jeunes, dont 1 400 nouveaux jeunes non connus de ses services. Elle a collecté plus de 600 offres d'emploi pour permettre la sortie des jeunes vers l'emploi ; 1 400 jeunes ont accédé à un emploi ; plus de 500 sont allés vers la formation ; 300 ont bénéficié d'aides, soit pour le logement, soit pour la mobilité concernant le permis de conduire.

La Mission Locale connaît des difficultés financières. Fin juin, j'ai déposé un dossier au Tribunal de Grande Instance pour demander un redressement judiciaire de la structure afin de pérenniser son activité. La procédure judiciaire s'est ouverte le 11 juillet dernier. Cette poursuite d'activité a été acceptée. Une nouvelle audience a eu lieu le 4 septembre dernier, avec l'Administrateur judiciaire qui a effectivement confirmé cette poursuite d'activité. Le délibéré est à venir au 11 septembre 2012. »

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Comme Annie MÉNÉTRIER vient de le dire, on a été très actif, très attentif avec la Présidente pendant tout l'été. Le Président du TGI a prononcé une prolongation de l'activité pour quatre mois. D'ores et déjà, d'après ce que je crois savoir, l'audience aura lieu le 18 décembre 2012. Tout cela est donc très cadré. La semaine prochaine, un Bureau et un Conseil d'Administration vont se réunir en présence de l'Administrateur qui va présenter les premières mesures du plan de redressement. De plus, à la demande de Sylvie WANLIN, la nouvelle trésorière, la Présidente et moi-même avons décidé de demander la réalisation d'un audit par un cabinet extérieur pour que l'on ait une totale visibilité. C'est donc une situation préoccupante. Je ne souhaite pas que l'on polémique là-dessus. L'audit aura l'intérêt de faire toute la lumière là-dessus. Ce sera très transparent. On peut donc répondre à vos questions par rapport à cela. Il faut que la Mission Locale continue à vivre. Dans la période actuelle, on en a vraiment besoin. J'ai lu et entendu beaucoup de choses qui ne sont pas toutes très justes. L'activité continue. Il faudra trouver des solutions pour que ce plan de redressement aille jusqu'au bout et que la Mission Locale continue à exister, puisque nous en avons besoin. Vous l'avez vu, il s'agit de 4 300 jeunes.

M. OMOURI.- Merci, Monsieur le Président. Comme tout le monde, on souhaite que la Mission Locale arrive à se sortir de la « mouise ». Cependant, je suis un peu surpris que pendant tout l'été – je ne lance pas une polémique – certes, vous avez été l'élu qui a pris son bâton de pèlerin et qui est allé défendre Camponovo - et vous avez eu raison -, mais on ne vous a pas entendu sur le dossier de la Mission Locale, premièrement.

Deuxièmement, sur le cas de la Mission Locale, on ne sait toujours pas comment on en est arrivé à un déficit. À un moment donné, on disait que c'était la faute de l'État. Après, on a dit que ce n'était pas la faute de l'État, donc j'espère que l'audit va pouvoir donner des conclusions. De plus, j'ai fait une proposition dans la presse : à un moment donné, il va falloir mutualiser les actions en direction de la jeunesse. On a mis en place la Maison des Seniors, je trouve que c'est une bonne chose. Je souhaiterais qu'on le fasse également pour la Maison des Jeunes, où cette fois-ci, on mutualise la totalité des actions en direction de la jeunesse, que ce soit l'État ou les collectivités locales. Aujourd'hui, on a une chance, Monsieur le Président. Alors, faisons-le.

En préambule, et sans aucun rapport avec mon intervention, j'aurais aimé ce soir que l'on ait un débat sur la FCPE, sur ce qui s'est passé sur les transports et l'augmentation des tarifs. Je le dis sans polémique. C'est dommage que l'on n'ait pas ouvert, au moins en amont, le débat sur cette question. J'espère que vous allez apporter des réponses. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur OMOURI, je vais vous faire plusieurs réponses. Je vous demanderai de respecter l'ordre du jour. Le débat avec la FCPE, c'est autre chose. Jean-Claude ROY et Gabriel BAULIEU ont rencontré pendant plus de deux heures des responsables de la FCPE. Certains sont d'ailleurs dans cette salle ce soir, ce qui explique peut-être votre prise de position. Nous sommes très sensibles à tout ce qui a été dit. Il y a donc eu un échange, des engagements ont été pris entre la CAGB et la FCPE. On va attendre d'aller jusqu'au bout de cela, on ne va pas polémiquer là-dessus. Donc, je n'engage pas de débat sur la FCPE ce soir.

Concernant ce que vous avez dit sur la Mission Locale, il y a deux choses. Premièrement, il est vrai que j'ai beaucoup « mouillé ma chemise », et je continue à la « mouiller » pour Camponovo. Je ne suis pas le seul, d'autres le font, tels le Conseil Général, les services de l'État, Monsieur le Préfet... Plusieurs fois par semaine, je m'entretiens avec Monsieur le Préfet à propos de Camponovo. Deuxièmement, concernant la Mission Locale, nous avons, avec Annie MÉNÉTRIER, « mouillé notre chemise ». Lorsque je « mouille ma chemise », que je vais en réunion dans le salon carré de Monsieur le Préfet avec ses services pour parler de cela, je ne fais pas forcément un communiqué de presse pour le dire et la Présidente de la Mission Locale non plus. On travaille. Comme vous l'avez dit, c'est une situation préoccupante. Je n'ai qu'une chose à vous dire : j'ai demandé un audit, donc on verra les résultats de cet audit. Ne commençons pas à tirer les conclusions avant même d'avoir le résultat de cet audit.

Concernant la mutualisation, je pensais que vous aviez remarqué qu'entre le PLIE et la Mission Locale, il y avait une mutualisation. C'est la même Présidente, la même Directrice, les mêmes locaux. Cela s'appelle bien de la mutualisation. Comme vous, nous sommes d'accord sur le fait qu'il ne faut pas s'éparpiller. C'est pour cette raison que, dès le début de ce mandat, tous ensemble au niveau de l'Agglo, nous avons dit qu'il fallait effectivement regrouper le PLIE et la Mission Locale. Cela a été fait et on va continuer dans cette direction-là.

M. OMOURI.- Je suis d'accord sur la mutualisation, je n'ai pas lancé la polémique. Cependant, vous avez d'autres partenaires qui ont aussi des dispositifs concernant les 18-25 ans, que ce soit le Conseil Général, la Région ou l'État. C'est pour cette raison que je dis, Monsieur le Maire, qu'il faut mutualiser. Cette fois-ci, il faut aller un peu plus vite et ne pas attendre que d'autres partenaires tendent la main. Aujourd'hui, vous avez voulu le faire pour Camponovo. Donc, je vous demande de prendre votre bâton de pèlerin, d'essayer de mettre tous vos partenaires autour de la table et de mutualiser encore plus. On l'a fait pour la Maison des Seniors, alors, faites-le !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur OMOURI, je n'ai pas à répondre à vos injonctions, puisque cela a déjà fait, et ce depuis plusieurs mois. Vous imaginez bien que nous en avons discuté avec les services de l'État, du Conseil Général et du Conseil Régional. Donc, c'est fait. Que puis-je vous dire de plus ? Après, quand on discute de problèmes compliqués comme celui-là, je ne suis pas obligé d'en rendre compte à Monsieur OMOURI. Cependant, il y aura toute la transparence nécessaire là-dessus.

M. ROSSELOT.- Cette affaire de la Mission Locale a alimenté une partie de l'actualité politico-administrative de cet été. J'y vois pour nous tous, pour vous en particulier, vous, le chef de l'exécutif, une alerte au réalisme. Je suis moins méchant et moins trivial que vous ne le pensez. Bien sûr, vous nous dites qu'un audit est en cours, mais la justice fait son travail et a déjà fait son travail. Ce que vous appelez pudiquement « *les premières mesures qui vont être prises* » sont tout simplement des licenciements. C'est dur pour ceux qui seront licenciés. Pourquoi ? Parce qu'avec toute l'affection qu'on lui porte, force est de reconnaître que la personnalité de la Présidente, accusatrice permanente de l'État quand l'État était géré par le Gouvernement précédent, vous procurait une situation de confort.

Vous travailliez au filet, maintenant ce filet a disparu, et c'était prévisible, évidemment. Le réalisme doit donc prévaloir une fois de plus. Vous avez les moyens de contrôle de l'efficacité, c'est-à-dire le meilleur service rendu au moindre coût. Vous avez les moyens, en termes de fonctionnaires, de délégués, pour exercer en permanence ce contrôle de la situation de la Mission Locale, comme l'appelle la situation de tout notre pays. Donc, si cela peut servir d'alerte au réalisme et de leçon pour une gestion plus efficace, sans aller plus loin, en regrettant les licenciements qui vont arriver et en espérant qu'il y aura des points de chute pour ceux qui en feront malheureusement les frais, on attend comme vous la suite des événements.

Mme JEANNIN.- Dans cette affaire, il est un petit peu regrettable qu'au fur et à mesure des années, quand on parlait de la Mission Locale, on disait que tout allait bien. Cet été, on apprend un redressement judiciaire et un déficit de 280 000 €. Franchement, cela a été la surprise de l'été, parce que l'on a toujours pensé que la Mission Locale faisait bien son travail, avec des gens sérieux, que tout allait bien, que ces jeunes de 16 à 25 ans avaient trouvé, peut-être pas tous, mais certains, un emploi. L'Assemblée Nationale parle actuellement des emplois d'avenir. Cela va être également pour ce public de 16 à 25 ans. Effectivement, on aurait pu nous alerter, ne serait-ce que l'an passé, en nous disant : « *attention, il y a des problèmes* » pour éviter ce choc. En effet, on ne s'attendait absolument pas à voir une situation aussi dégradée. Voilà ce que j'avais à dire là-dessus.

M. BONNET.- Je vais reprendre ce que disait Michel OMOURI. Il a fait le rapprochement avec Camponovo. D'une part, vous nous parlez de la Mission Locale comme de Camponovo, comme si vous n'étiez pas responsable de la gestion de la Mission Locale. C'est quand même votre responsabilité, à la Présidente et à l'Agglomération. D'autre part, je ne vois pas pourquoi vous n'avez pas de compte à rendre à Michel OMOURI, membre du Conseil d'Administration de la Mission Locale, qui, à juste titre, s'en inquiète.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas du tout dit cela. J'ai simplement dit que je n'avais pas besoin d'entendre ses conseils. Enfin, vous êtes dans votre posture habituelle, à toujours venir vous défendre les uns et les autres, on vous connaît comme ça.

Y a-t-il d'autres questions par rapport à cela ? Je remercie la Présidente pour ce qu'elle a fait. La situation est compliquée, on va s'en sortir. Monsieur OMOURI sait très bien, puisqu'il est membre du Conseil d'Administration, ce qu'il se passe là-bas. Il sera très certainement un des premiers informés. Nous pouvons compter sur sa très grande vigilance.

<p style="text-align: center;">Présentation n°7 : Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Grand Besançon</p>
--

Projection vidéo

« **Mme MÉNÉTRIER, Présidente du PLIE.-** Le PLIE gère du Fonds Social Européen. C'est donc un outil de gestion de ce fonds. Il est attaché à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Il définit des axes prioritaires d'intervention qui sont au nombre de quatre pour l'année 2011.

Le premier axe concerne les parcours vers l'emploi. Il s'agit d'amener les personnes que nous recevons vers un parcours vers l'emploi (personnes en situation de demandeurs depuis très longtemps). Nous avons accompagné près de 1 700 demandeurs d'emploi en 2011, dont 400 nouvelles entrées cette année.

Le deuxième axe concerne la prospection ciblée en direction des entreprises pour aller à la recherche d'offres d'emploi, pour mettre en relation les demandeurs d'emploi avec les offres. Nous avons ainsi recensé en 2011, près de 120 offres d'emploi, ce qui nous a permis de faire sortir des gens vers l'emploi durable.

Le troisième axe concerne le suivi de projet. Nous gérons une maquette financière. Nous avons financé 27 projets en 2011 concernant les structures d'insertion sur le bassin du Grand Besançon.

Le quatrième axe concerne la clause d'insertion dans le cadre des marchés publics. C'est une question importante. De nombreuses communes du Grand Besançon y ont recours pour permettre aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi de pouvoir rentrer en insertion. Pour 2011, nous avons comptabilisé plus de 77 000 heures d'insertion ; 250 personnes ont pu bénéficier de ces heures. Nous sommes bien actifs dans le cadre de la cellule « emploi Tramway » où il y a 80 000 heures d'insertion dans ce marché public. Nous avons d'ailleurs signé avec l'ensemble des partenaires une Charte le 3 décembre 2011 pour que cette clause se mette véritablement bien en place dans ce grand chantier du Tramway.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le PLIE est vraiment une plus-value pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi et peut donc leur permettre cette relation avec l'entreprise, le temps de l'accompagnement, qui peut durer un an, un an et demi, deux ans. Donc, cela concerne toutes ces personnes dans nos 59 communes de l'Agglomération ».

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. GONON.- Je ne connais pas le degré d'intégration entre l'association du PLIE et l'association de la MILO. Le redressement judiciaire de la MILO ne risque-t-il pas de porter préjudice à cet ensemble que vous êtes en train de constituer ? Dès lors qu'il y a eu règlement judiciaire, cela veut dire qu'il y a eu un certain nombre d'impayés. Je ne sais pas qui sont les créanciers dans ce dépôt de bilan. Les créanciers sont-ils les mêmes ? Ne risquent-ils pas de « se retirer » comme partenaires de ces deux associations ?

Mme MÉNÉTRIER, Présidente du PLIE.- Ce sont deux associations complètement distinctes. En effet, le PLIE gère du fonds européen ; la Mission Locale est une autre association de missions de service public concernant l'emploi. Les choses sont très étanches. D'ailleurs, les financeurs regardent les choses très précisément. Effectivement, c'est la même Présidente, la même Trésorière, mais ce sont deux structures complètement différentes, avec des administrateurs différents pour les représentants du Grand Besançon. Donc, il n'y a aucune corrélation.

M. GONON.- Pouvez-vous me préciser les « créanciers » qui ont des impayés ?

Mme MÉNÉTRIER, Présidente du PLIE.- Je ne donnerai aucune indication dans le sens où nos conseillers, et notamment l'administrateur judiciaire, nous demandent de rester prudents, puisque pour l'instant les choses sont en état de projet. Il gère la situation. Les éléments vous seront bien évidemment communiqués en tant voulu.

<p align="center">Présentation n°8 : Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO Franche-Comté)</p>

Projection vidéo

*« **M. HUOT, Président d'ATMO FC.-** L'association ATMO est une association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air. Dans son Conseil d'Administration, on trouve quatre collèges : l'État (représenté par la DREAL et l'ADEME), les Collectivités locales et territoriales (les collectivités adhérentes à l'association ATMO représentent environ 70 % de la population de l'ensemble de la Franche-Comté), les industriels (tous les industriels soumis à la taxe générale des activités polluantes sont adhérents) et les personnes qualifiées et les associations qui s'occupent du développement durable.*

On met en œuvre la surveillance de la qualité de l'air. En fonction des résultats, on doit alerter le Préfet pour déclencher d'éventuels seuils ou des recommandations. En fait, on surveille l'air. En effet, derrière les problématiques de pollution, de particules, se pose un problème sanitaire.

Pour surveiller l'air, il y a des dispositifs de surveillance. En Franche-Comté, nous avons 20 stations fixes et 4 stations mobiles. Il existe des campagnes de surveillance, des cadastres des émissions avec des modélisations et des représentations cartographiques de ces résultats.

Notre association compte 15 salariés, tous d'une grande compétence, d'une grande disponibilité. La vraie richesse des associations se fait à travers ses équipes.

L'État nous finance à hauteur de 40 %, au titre du travail fait pour la mesure au niveau national et européen. Les collectivités locales et territoriales financent à hauteur de 30 %. Je rappelle que 70 % de la population est couverte par ATMO à travers les adhésions des collectivités. Le dernier financement est représenté par la part des industriels. Tous les industriels soumis à la taxe générale des activités polluantes sont adhérents.

M. SCHWEITZER, Directeur d'ATMO FC.- L'activité 2011 pour ATMO Franche-Comté s'est articulée autour de quatre axes : la surveillance de la qualité de l'air ambiant, la surveillance des pollens sur l'Agglomération bisontine, la surveillance en air intérieur et la mise en place d'observatoires Air Climat Énergie.

Pour la qualité de l'air ambiant, il existe : quatre stations de mesure fixe, une diffusion quotidienne de l'analyse de la qualité de l'air et une diffusion horaire de l'ensemble des données.

La qualité de l'air est relativement bonne sur l'Agglomération bisontine. Il faut cependant noter le dépassement d'une valeur limite en oxyde d'azote sur le centre-ville de Besançon, lié notamment au trafic automobile, mais également au type « canyon » du centre-ville.

Pour les pollens, un indice allergo-pollinique est diffusé chaque semaine à l'ensemble des officines du Grand Besançon.

En termes d'air intérieur, une dizaine d'études ont été menées dans des écoles, des crèches, des lieux accueillants du public. Les niveaux de pollution sont en dessous des valeurs limites.

Concernant l'Observatoire Air Climat Énergie, de nombreux axes de travail ont été menés en partenariat avec l'ensemble des collaborateurs, des institutions locales pour sa mise en place. Il est destiné à suivre et à diagnostiquer les émissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'énergie, mais également à les suivre dans le temps.

Une étude d'évaluation d'impact des travaux du Tram a été faite sur la qualité de l'air avec deux moyens mobiles consacrés à ces mesures tout au long de l'année.

En finalité, pour l'ATMO Franche-Comté, les missions sont : évaluer la qualité de l'air au quotidien, arriver à anticiper, notamment les pics de pollution, pour mieux informer le grand public, mais également les risques allergo-polliniques vis-à-vis du grand public et travailler au plus près des besoins quotidiens des collectivités. »

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser ?

Un intervenant.- Bonjour. Une fois qu'il y a la surveillance, quels sont les moyens mis en place en cas d'alerte pour réduire les taux de pollens ou de pollution de l'air ? Merci.

M. HUOT, Président d'ATMO FC.- Je peux essayer de répondre. Cela signifie qu'il y a des seuils de dépassement. Aujourd'hui, en Franche-Comté, on a eu un seul problème non pas par rapport aux pollens, mais par rapport aux petites particules. Il faut savoir qu'il y a deux dimensions de particules, et notamment les particules de 2,5 µm. Il y a eu des dépassements sur l'aire urbaine Belfort-Montbéliard. À ce moment-là, l'État oblige à faire un plan de protection de l'atmosphère. Cela peut amener à avoir un plan de circulation avec une réduction de la circulation, des problématiques d'évaluation et de reprise des industriels pour qu'ils envoient un peu moins de pollution. Cela signifie que cela peut être très contraignant lorsque l'on a des dépassements.

Quand il n'y a pas de dépassement et que l'on reste dans les normes, il n'y a pas de disposition particulière, si ce n'est des alertes pour les personnes fragiles par rapport aux risques sanitaires. On considère qu'en France, pour les particules de 2,5 µm, il y a à peu près 42 000 décès, essentiellement parce que ces particules vont jusqu'au plus profond des poumons, ce qui entraîne des problèmes cardio-vasculaires et d'allergies. Cela signifie qu'aujourd'hui on travaille plutôt sur les dépassements. À ce moment-là, des plans de protection spécifiques seront mis en place. S'il y a de l'ozone, on peut faire de la réduction de vitesse. Il n'y a pas d'autre dispositif mis en place.

M. LE PRÉSIDENT.- On a fait, par exemple, des mesures pour le Tram avant et après. Quand cela arrive à un certain niveau, il faut arrêter les travaux ou arroser. Pour la pollution atmosphérique, souvent, il faut limiter la circulation. Pour l'instant, nous n'en sommes pas là. Il n'y a pas de on/off là-dessus.

M. HUOT, Président d'ATMO FC.- Il y a eu une action très particulière sur le Tram. On a une station mobile sur le quai Veil-Picard, une station de référence rue de la Prévoyance. On a fixé un seuil de dépassement au-dessus des normes. Lorsque ce seuil de dépassement est atteint, les services du Grand Besançon qui s'occupent des travaux sont alertés. Ils prennent alors des précautions toutes simples, comme l'arrosage des travaux pour éviter la diffusion de poussière. Cela signifie que des dispositions ont été prises en accord avec le Président du Grand Besançon pour faire en sorte que l'on ne dépasse pas les seuils, en particulier au niveau européen. La France a été assignée à la Cour européenne de justice à cause des dépassements en 2010, ce qui a entraîné ce plan de protection de l'atmosphère sur l'aire urbaine Belfort-Montbéliard. Les amendes que peuvent avoir les pays atteignent parfois plusieurs centaines de millions d'euros. Si en France, on n'arrive pas à régler ces problèmes-là, on risque d'avoir une amende de l'ordre de 6 à 700 M€. Ces plans de protection de l'atmosphère sont pilotés par l'État, par le Préfet.

Présentation n°9 : Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

Projection vidéo

« Mme SPINELLI-FLESCHE, Directrice du Musée des Maisons Comtoises.- Le Musée des Maisons Comtoises de Nancray présente les façons de vivre et d'habiter de nos ancêtres du 18e au 20e siècle. C'est un syndicat mixte qui le gère (le Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises), dont les contributeurs sont, à égalité, le Grand Besançon et le Conseil Général du Doubs. En 2011, nous avons bien géré notre budget. Nous avons eu une augmentation de 3 % de la fréquentation et nous avons renouvelé la convention triennale avec le Conseil Régional de Franche-Comté. Nous avons augmenté encore notre offre d'animation, de médiation, muséographique par des expositions, ce qui nous a permis, grâce également à l'augmentation de la fréquentation et au renouvellement de cet intérêt pour les visiteurs, d'obtenir une véritable dynamique sur le territoire du Grand Besançon sur le plan touristique.

Nous avons atteint un grand nombre de nos objectifs en matière de développement durable. Cela nous permet, là aussi, de nous positionner comme un partenaire actif et important du Grand Besançon pour la sensibilisation aux questions de gestion des déchets, ou écologiques en général, auprès de la population qui, pour nous, est en majorité une population touristique de proximité et franc-comtoise ».

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Nous apportons quelques compléments, c'est la règle.

M. CONTOZ, Président du Musée des Maisons Comtoises.- Je voudrais apporter quelques compléments sur la maîtrise du budget. Bien entendu, on le maîtrise, mais « un sou égal un sou ». Le Conseil Syndical sait que je suis très au fait de cette maîtrise.

L'augmentation de la fréquentation est importante. La Directrice, Marie SPINELLI-FLESH, vous l'a dit. En 2006, il y a eu 33 516 entrées, contre 41 266 en 2011. Sur l'équivalent d'un mandat, la croissance a été de 23 %.

Concernant la médiation culturelle, les journées d'animation font toujours, en majorité, référence aux activités du musée. Par exemple, la Journée des sorcières a eu un énorme succès en 2011. Si le Musée a retenu ce thème, c'est parce qu'un écrivain, une femme que vous connaissez bien, a travaillé sur la sorcellerie en Franche-Comté. Ce ne sont pas juste des sujets qui sortent de la poche d'un animateur.

La gestion du durable est pour nous très importante. En effet, il est important que l'on soit une référence de ce qu'il se passe en développement durable. Elle est en place sur la gestion des déchets. On note une forte baisse de la consommation d'électricité dans le musée : on est passé à un éclairage avec des LED, qui ressemble à un éclairage typique. Des toilettes sèches opérationnelles peuvent être un modèle pour d'autres établissements. De plus, on récupère l'eau d'une manière traditionnelle sur tous nos bâtiments.

C'est avec un grand plaisir que j'ai signé le renouvellement de la Convention triennale avec Marie-Guite DUFAY. Cela montre que la Région soutient ce musée à hauteur de 60 000 € par an, ce qui n'est pas négligeable.

Même si ce n'est pas l'objet de la réunion de ce soir, je souhaite ajouter quelques mots sur l'année 2012. On enregistre une baisse de la fréquentation au 31 août de l'ordre de 6 %. En Franche-Comté, on connaît bien les fréquentations. Seuls deux établissements, pour le moment à notre connaissance, ne voient pas leur fréquentation baisser : le Château de Joux grâce à l'hébergement touristique et le Musée Courbet (Ornans) qui est dans une phase de croissance. Tous les autres établissements touristiques de Franche-Comté voient leur fréquentation baisser jusqu'à 11 %.

En 2011, on a engagé une action importante. On a mis à disposition des handicapés des tablettes numériques de découverte du musée en trois dimensions. Je vous l'indique, parce qu'à notre connaissance et à celle du ministère de la Culture, on est le seul établissement culturel en France qui propose ce service aujourd'hui. On l'a fait à la suite d'un appel à projets du ministère de la Culture, avec une jeune société de Morteau (360 HD) qui fait partie du groupe *Presse Bisontine* et qui s'est lancée à nos côtés. Ils avaient testé cela sur deux établissements hôteliers de haut niveau au Caire et dans les Émirats. Ils ont réussi à montrer ce produit que l'on a présenté et que la presse vous a expliqué.

Je remercie les services de la Ville, et en particulier l'Adjoint à la Culture, pour leur engagement, le travail en commun, la poursuite de ce dernier sur la réflexion commune. Ce dossier nous tient à cœur et tient également à cœur de l'État. Il concerne l'établissement de réserve pour le Musée de Nancray, comme tous les autres musées. On a élargi la réflexion au cours de l'année, au Musée du Folklore comtois de la Citadelle pour voir s'il n'y a pas une opportunité de réaliser des réserves en commun. En effet, tout compte fait, on est sur la même problématique.

Pour terminer, je remercie mes collègues du Conseil Syndical, toujours extrêmement présents, tant du Conseil Général que de la CAGB.

Je voudrais faire un remerciement particulier au personnel. En effet, traditionnellement, on remercie la Directrice, mais le personnel de Nancray est à remercier pour son engagement et son implication. Quand il y a une baisse comme celle que l'on vit, liée essentiellement aux conditions climatiques, la responsable de l'accueil m'envoie un mail en disant « *Président, c'est catastrophique, c'est en train de baisser* ». Cela montre bien l'engagement de ce personnel, sa disponibilité (ils ne comptent pas leur temps), l'imagination et le professionnalisme dont ils font preuve. Je voudrais donc les remercier. Marie, je te charge de le faire.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des questions ?

Mme JEANNIN.- De mémoire, c'est bien à Nancray qu'a eu lieu l'exposition *Futurama*, n'est-ce pas ? Cela concernait la vision de l'avenir par les anciens. Avez-vous constaté que les gens étaient intéressés ? En effet, on pourrait amener cette exposition à Besançon.

M. CONTOZ, Président du Musée des Maisons Comtoises.- Le thème était effectivement comment on peut, à partir de l'habitat ancien, se projeter dans l'avenir. On a fait cette exposition avec l'Université. Le résultat concernant la fréquentation est très mitigé, parce que ce terme « Futurama » a surpris des gens. Cependant, ce thème pourrait être repris ailleurs.

Présentation n°10 : Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

Projection vidéo

« **M. DILLSCHNEIDER, Président de l'AudaB.-** L'AudaB est une association créée en 2001. Elle a fêté avec vous son dixième anniversaire à l'automne 2011. En 10 ans d'existence, beaucoup d'entre vous ont eu l'occasion de connaître au moins une partie de notre activité. Pour la plupart, vous êtes en contact avec l'Agence lorsque vous élaborez votre PLU ou votre carte communale. Cette assistance au niveau communal est probablement la partie de notre activité la plus lisible pour vous. L'Agence travaille également sur de nombreux projets qui concernent directement l'Agglomération de Besançon.

En 2011, notre activité a été en grande partie tournée vers la finalisation du SCoT. Cela a été pour nous l'aboutissement d'un long travail engagé dès 2003 auprès du Syndicat Mixte. L'année 2011 est également pour l'Agglomération le temps des échanges avec les territoires proches afin de faire aboutir le projet de Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté avec Dole, Vesoul, Pontarlier et Lons-le-Saunier. Autre exemple de notre activité diversifiée : l'Agglomération dispose de nombreux espaces sur lesquels des projets structurants sont en cours de réflexion ou proches de leur aboutissement, comme le déménagement de l'hôpital, le développement du quartier des Arts, le Jardin Botanique, le Tramway, le développement autour des deux gares TGV, autant de dossiers sur lesquels l'Agence démontre son savoir-faire en projets urbains et en conduite de projets complexes.

Enfin, 2011, c'est également :

- le début de la révision du PLH, réaffirmant les liens tissés avec l'Agglomération sur cette thématique depuis de nombreuses années et qui nous permettront à nouveau de rédiger ce document ensemble,
- des réflexions sur l'amélioration des zones d'activité économique pour plus d'attractivité, en appui de la stratégie économique développée par le Grand Besançon,
- des études sur les valorisations des collines du Doubs pour faire des espaces protégés par le SCoT, des lieux de projets environnementaux ou paysagers,
- des moments d'échanges organisés par l'Agence pour favoriser les croisements des points de vue sur les devenirs de notre Agglomération avec de nouveaux rendez-vous appelés les « Vendredis de la prospective ».

Au-delà du bilan 2011, vous constatez que les dossiers nous engagent durablement pour l'avenir. Les réflexions sur les territoires élargis vont s'intensifier afin de travailler au développement de notre Agglomération sans renier les spécificités. Les accompagnements sur les grands projets urbains et d'aménagement vont faire évoluer le visage de notre Agglomération et le rendre encore plus attractif, sans pour autant négliger la qualité de vie chère à chacun d'entre nous. »

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Merci à l'AudaB pour tout ce travail fait dans toutes les équipes autour de Jean-Paul DILLSCHNEIDER, le Président, et de Nicolas BODIN, le Vice-Président. Avez-vous des questions à poser ?

M. OMOURI.- J'ai juste une question d'information. Je souhaiterais que l'on fasse le bilan de la zone franche de Planoise. Là, on est en requalification des sept zones. Y a-t-il une continuité ou pas ?

M. DILLSCHNEIDER, Président de l'AudaB.- Concernant la zone franche de Planoise, ce n'est pas tellement à l'Agence de vous parler de sa continuité. Je ne veux pas défaire la question, mais nous sommes dans la prospective et dans la réflexion à long terme. Or la zone franche, c'est de l'activité actuelle. Il faudrait donc s'adresser aux personnes qui la gèrent directement. Cela n'a rien à voir. Je ne peux pas répondre à cette question.

M. BODIN.- On a un certain nombre de dossiers de sites sur l'ensemble de l'Agglomération. Cependant, la zone franche ne fait pas partie du programme de travail de l'Agence d'urbanisme, puisque pour l'instant, on n'a pas été sollicité, ni dans sa conception, ni dans son suivi, ni dans son aménagement.

M. LE PRÉSIDENT.- À la CAGB, au service du développement économique, on a les chiffres (nombre d'emplois créés, nombre d'entreprises...). On vous les donnera. On est actuellement dans le bilan de l'AudaB. Je n'ai donc pas ces chiffres dans la poche, mais on vous les donnera. Monsieur RACH, vous donnerez à Monsieur OMOURI le bilan de la zone franche.

M. STEPOURJINE.- Je voudrais témoigner et remercier l'AudaB pour son appui dans l'élaboration de notre PLU communal qui nous a permis, heureusement, d'avoir un avis favorable de l'ensemble des services. Donc, je voulais les remercier pour la qualité du travail rendu.

M. LE PRÉSIDENT.- D'autres pourraient s'associer à ces remerciements. C'est effectivement un travail de qualité fait par rapport à cela dans le cadre de l'aide aux communes. Cela va mieux en le disant.

Présentation n°11 : Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

Projection vidéo

« **M. REYLÉ, Président du SMSCoT.-** Le SCoT est un document d'urbanisme qui se situe entre la loi SRU qui fixe les grandes orientations et les documents d'urbanisme comme le PLU. PLU et cartes communales doivent être compatibles avec notre SCoT. Après cette année de longs débats, le SCoT a fini par être approuvé en décembre 2011. L'année 2012 a été une année charnière, plus administrative que structurante. Maintenant, nous sommes dans la phase active du projet qui a permis d'avoir des liens très forts avec les autres communautés.

M. GALLIOT, Vice-Président du SMSCoT.- Le SCoT a pour vocation de répondre à de grands défis de demain. Il est vrai que nous devons être économes en espace. Il est là aussi pour préserver les espaces naturels, pour économiser les espaces agricoles, pour trouver de nouvelles formules d'habitat, de nouvelles façons d'urbaniser. À partir de là, c'est aussi un grand défi pour nous, les élus, d'inventer de nouvelles façons de faire. Quelque part, il peut bousculer, mais nous sommes prêts à relever ces nouvelles façons de faire tous ensemble. Pour le Grand Besançon, cela peut être aussi un formidable outil. Cependant, le Grand Besançon, les Communautés de Communes, tous, c'est un grand défi que nous devons relever pour demain. C'est un outil certes perfectible, améliorable, mais dynamique, qui devrait nous permettre de réussir notre territoire. »

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà un document important, voire capital pour l'Agglo. Beaucoup de temps est consacré par Raymond REYLÉ, Nicolas BODIN et les services, entre autres par Marie-Laure BENOIT-MERLE, qui suit cela de très près.

Y a-t-il des questions ?

M. STEPOURJINE.- Je suis très heureux que nous ayons approuvé ce SCoT au mois de décembre dernier, car cela a été un long travail, comme l'a précisé Raymond dans son introduction. Je crois qu'il s'est terminé, parce qu'effectivement, il y a eu une grosse participation de l'ensemble des collectivités. Pour y avoir participé également, je crois que l'on a réussi à faire un très bon outil, comme l'a dit Gérard. Comme les services de l'État nous surveillent énormément au niveau de l'élaboration de nos PLU, ils nous opposent tout le temps le SCoT, en nous disant que l'on est compatible ou non avec le SCoT. Je dois remercier les services du SCoT pour leur aide dans nos réunions de Comité de Pilotage, et dans nos réunions avec les communes.

M. REYLE, Président du SMSCoT.- Je voulais signaler que nous sommes passés de la phase de réflexion à celle d'approbation qui a été sur des intentions très fortes, mais nous arrivons dans la phase de mise en œuvre. Auprès des communes, tous les élus ne se rendent pas tout à fait compte des problèmes que cela pose. Ils ont l'habitude de fonctionner d'une certaine façon. Cependant, le SCoT est là pour recadrer. C'est pour cette raison qu'en amont, Madame BENOÎT-MERLE aidée par l'Agence d'urbanisme, aide les communes dans l'élaboration de leur carte communale ou dans leur PLU en attirant leur attention sur cette comptabilité importante et indispensable, si l'on veut préserver notre territoire. C'est sûr que c'est contraignant, mais on a été amené à faire des remarques, donner un avis défavorable pour certains PLU incompatibles, parce que c'est l'État, après, qui sanctionne, et non le SCoT.

Présentation n°12 : Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV)

Projection vidéo

« **M. FOUSSERET, Président du SMABLV.-** Nous le savons tous, il ne s'agit pas d'implanter à La Vèze une plateforme aéroportuaire pour accueillir des Airbus 319 ou des Boeing 737. Non ! Pour cela, il y a Mulhouse, Lyon, et peut-être demain Dole. Pourquoi l'aérodrome de La Vèze ? Tout simplement pour permettre à la capitale franc-comtoise d'avoir une plateforme qui permette l'accueil de l'aviation commerciale pour les chefs d'entreprise qui ont besoin de se déplacer, de venir visiter des entreprises ici. C'est aussi pour la sécurité civile (base de l'hélicoptère que nous voyons souvent), pour permettre d'effectuer des vols sanitaires pour notre CHU (notamment pour les greffes) et aussi pour l'aviation de tourisme. Il ne s'agit donc pas de faire un très grand aérodrome à La Vèze. Nous n'avons pas les moyens, ni le besoin.

Je peux donner quelques chiffres. Le déboisement : 73 000 €, la réfection totale de la piste : 1 423 000 €, le terte filtrant : 25 000 €.

Suite à l'amélioration de la piste, du balisage, la réfection des taxiways, on voit qu'en juin 2012, nous avons déjà autant de vols que l'année dernière pour l'année entière, même s'il est vrai qu'il y a eu quelques mois de fermeture. Donc, il y a un véritable besoin. Les aménagements vont continuer à se mettre en place, entre autres avec le Département, avec la déviation de la Route Départementale 246 pour améliorer la sécurité, la réalisation d'une nouvelle zone de sécurité, la reprise des travaux de déboisement, entre autres, dans le marais. En effet, cela nécessite beaucoup de précaution, parce que ce marais est une zone fragile, qui entre autres, alimente en eau la capitale franc-comtoise. Il y aura également d'autres aménagements divers sur la piste. Donc, un aérodrome pour une capitale régionale, qui sait quelles sont ces ambitions ? Qui sait aussi ce qu'il ne sera pas demain ? En effet, lorsque j'ai accepté de prendre la présidence de ce Syndicat, j'avais pris l'engagement - que je tiendrai, car il faut toujours tenir ses engagements - qu'il n'y aurait pas d'agrandissement de la piste. C'est ce que nous avons fait, la piste a été améliorée, mais elle n'est pas agrandie.

Voilà donc, là encore, un outil dont on parle peu, un outil indispensable pour le développement et le dynamisme de l'Agglomération bisontine ».

Présentation n° 13 : Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT)

Projection vidéo

« **M. VIENNET, Vice-Président du SYBERT.**- Le SYBERT existe depuis 1999. Sa fonction principale et essentielle est le traitement des déchets, en complément des opérations de collectes réalisées par ses 8 membres que sont les 7 Communautés de Communes autour de l'Agglomération et la CAGB. Ces missions principales, dans la hiérarchie des traitements des déchets, commencent par la prévention jusqu'à l'enfouissement, en passant par la réutilisation, le recyclage, la valorisation matière/compostage, donc le tri et l'incinération avec valorisation énergétique.

Le SYBERT est composé de 31 agents, dont une bonne moitié sur les déchetteries. 45 élus siègent au SYBERT et représentent ces 8 Communautés de Communes et l'Agglomération.

Le financement de SYBERT est totalement assuré par les usagers. En effet, les recettes sont égales aux dépenses, ce qui représente environ 21 M€, dont les deux tiers pour le fonctionnement et un tiers pour les investissements, avec un coût moyen par habitant autour de 77 € à l'année.

Pour le bilan 2011, il faut remarquer dans l'ordre de priorité : la prévention : l'opération « Ménage presque parfait » a permis, avec la participation de 20 ménages, de montrer comment on pouvait réduire significativement sa quantité de déchet (cela peut aller jusqu'à 30 à 40 %), la recyclerie (réutilisation des déchets) : nous menons cette opération notamment avec l'association TRI de Quingey et les Emmaüs. On récupère aujourd'hui près de 500 T, c'est donc relativement important, les déchetteries : on a des apports en croissance permanente. C'est aujourd'hui le plus gros pourvoyeur de déchets de la CAGB avec plus de 50 000 T sur nos 18 déchetteries, le compostage : il a été développé cette année de façon importante. Par exemple, le compostage de pied d'immeuble en complément de la vente de composteur aux particuliers qui a continué à se faire de façon importante (plus de 2 500 composteurs vendus). On a 30 opérations comme celle-ci en habitat collectif, qui permettent à un immeuble où résident une trentaine de familles, d'apporter leurs matières organiques. On peut penser qu'avec la redevance incitative – on en est même certain – les demandes vont aller croissantes et enfin le tri au centre de tri : on trie environ 14,5 T. Il y a une forte augmentation sur le verre, sans doute grâce à l'annonce prochaine de redevance incitative, puisque le verre pèse et cela incite les personnes à déposer leurs contenants en verre dans les points d'apport volontaire.

En 2011, on a stabilisé, voire légèrement baissé, la quantité totale de déchets. Il s'agit simplement de transfert, mais on voit que l'évolution se fait largement dans le sens de la valorisation matière. En effet, nous sommes aujourd'hui à 40 % de valorisation matière. De plus, la part incinérée diminue encore d'année en année, puisque nous sommes aujourd'hui à 44 000 T, contre 56 000 T il y a quelques années. Nous sommes donc à mi-chemin aujourd'hui entre le « un four » et « deux fours », donc au milieu du gué. La redevance incitative va accélérer le mouvement dans le sens que le Grenelle nous avait fixé ».

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- On parle tellement souvent du SYBERT que c'est clair pour tout le monde.

Présentation n°14 : Conseil de Développement Participatif (CDP)

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai aperçu quelques membres du CDP dans la salle et je les remercie pour leur présence.

Projection vidéo

« **M. LEGAIN, Co-Président du CDP.-** Le Conseil de Développement Participatif est une structure partenaire de l'Agglomération. Créé en 2002, il est composé pour les deux tiers de membres issus de la société civile, le tiers restant étant des représentants d'organismes, d'associations ou de syndicats présents sur l'Agglo. Son but est de relayer et de recueillir le point de vue des habitants concernant les politiques mises en place au niveau de l'Agglo et celui de personnes participant à la vie locale (entreprises, syndicats, associations) afin de contribuer à l'émergence du point de vue de l'habitant.

Le budget de fonctionnement est assuré à 100 % par la CAGB. Il s'élève à 32 000 € annuels.

Depuis 2011, le CDP a conduit divers ateliers, dont l'atelier social qui réfléchit à la mise en place d'un lien au niveau du Grand Besançon dans le cadre de toutes les politiques qui peuvent être menées. Concernant la redevance incitative, à la suite de ses visites sur le terrain et de diverses rencontres, le CDP a mis en avant la nécessité d'insister sur la communication, sur les consignes de tri quel que soit le type d'habitat. Par ailleurs, dans le collectif, il a été mis en avant la nécessité d'impliquer tous les acteurs (conseils syndicaux, syndicats, bailleurs sociaux) afin de développer le compostage et de réduire la part des fermenticides dans les déchets.

Un autre travail mené dans l'année concerne la jeunesse. Nous avons diagnostiqué sept pistes de réflexion qui vont de la recherche de l'autonomie financière des étudiants à leur implication dans les activités culturelles ou au soutien dans la cogérance de lieux communs.

Mme PETITOT, Co-Présidente du CDP.- À la demande de l'Agglomération, le Conseil de Développement a entamé un travail sur le tourisme participatif, qui a pour objet d'investiguer les pistes de développement d'une forme de tourisme alternatif, le tourisme participatif au niveau de l'Agglo.

Le CDP a également travaillé au niveau social sur ce qui favorise et sur ce qui peut déliter le lien social au niveau de l'Agglo. Ces réponses vont donner lieu à la recherche de critères permettant d'évaluer le maintien du lien social dans les grands projets de l'Agglo en lien avec l'AudaB et à la mise en œuvre de recueil de bonnes pratiques à l'usage des élus et des associations.

Dans la poursuite des travaux engagés lors du mandat précédent, sur le Plan de Déplacement Urbain, le Conseil de Développement a souhaité également réfléchir sur les incidences du Tram, notamment sur les flux de circulation et les parkings relais. Ces travaux sont en cours d'aboutissement et seront terminés pour la fin du mandat. Après un travail mené lors du mandat précédent et au début de ce mandat sur la gare Viotte et ses abords, le Conseil de Développement a souhaité travailler sur l'environnement économique de l'axe Auxon-Viotte et notamment de la gare d'Auxon ».

Echanges et débats

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà pour le CDP, instance de démocratie participative importante, avec les deux Co-Présidents. Les membres sont ici. Je respecte les engagements que j'avais pris il y a quelque temps, à savoir que je n'y vais pas. De cette manière, on ne peut pas dire que j'oriente les débats. Ce n'est pas un signe de désintérêt, au contraire, je lis avec beaucoup d'intérêt les comptes-rendus que l'on m'en fait, ou que je reçois. Je remercie les membres du CDP. Monsieur LEGAIN pourra répondre aux questions. Je remercie aussi Roland DEMESMAY qui y est souvent, ainsi que nos services. Monsieur LEGAIN, si vous voulez dire quelques mots, profitez que vous avez le micro.

M. LEGAIN, Co-Président du CDP.- L'actualité du CDP est la mise en place de son renouvellement. On repart pour un nouveau mandat début 2013 pour trois ans. Nous vous invitons à relayer l'information auprès des Grands Bisontins, puisque de nombreux membres atteignent la limite du nombre de mandats et ne pourront donc pas se représenter.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Olivier LEGAIN ? Deux contributions importantes ont été faites :

- comment sensibiliser le grand public à la mise en œuvre de la redevance incitative pour la gestion des déchets ménagers ?
- comment améliorer la prise en compte des besoins des jeunes des politiques locales ?

Ces deux choses nous ont beaucoup intéressés. Il y a également des travaux encore en cours sur les impacts du Tram, la dynamique économique autour de la liaison Auxon-Viotte, le lien social ou encore le tourisme participatif.

Ces sujets sont importants. Il est important de dire aussi qu'un éclairage différent nous est donné. On n'est pas forcément d'accord avec tout. Je lis très attentivement tout cela. Un certain nombre de choses ont déjà été mises en place en s'inspirant de cela.

S'il n'y a plus de question, je vais lever la séance.

La séance est levée à 20h15.